



PB/EM – N° 2024/038

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20240320-2024_038-DE

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2024

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 25

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - BERMOND – EMERY – BENATMANE - SABRAN-LACROIX MERLE – GAREL - BAILLY – MOCHET – RANCHIN - MARCHETTI ALLARD-BRETON - SANLAVILLE – OUANICH – JACQUET - VERILHAC BARTHELEMY -

Membres absents excusés : M. VERD : pouvoir remis à M. da PASSANO Mme TABERLET : pouvoir remis à M. BOSGIRAUD - Mme TEOLI : pouvoir remis à M. MAZOUZI – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme FREYER –

Objet : Ilot sportif de la « Zone de loisirs multi-activités » – Demande de subventions

Dans le cadre de l'accès pour tous à la pratique sportive, notamment pour les publics les moins pratiquants, la Commune a inscrit au Budget 2024, le projet de création d'une zone de loisirs multi-activités, située dans le quartier d'Yvours avec l'installation d'aménagements sportifs inclusifs.

L'objectif est de créer un lieu dédié à la fois aux sports et aux rencontres afin d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier, et permettre à toute la population d'avoir accès à des équipements sportifs de qualité en toute sécurité.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 727 000 € HT pour la réalisation de cette zone de loisirs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions auprès de la Métropole de Lyon, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'autres organismes privés ou publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE, ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRE PRESENTS ET REPRESENTES

AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de la Métropole de Lyon, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que toute autre subvention susceptible d'être mobilisée dans le cadre de ce projet auprès d'organismes privés ou publics.

DIT QUE ces demandes seront formulées auprès de chaque financeur dans la limite du montant maximum attribuable déterminé.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.